



Appel à projet de recherche 2018 « Islam, Religion et Société »

Ministère de l'intérieur

Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - Bureau central des cultes

Projet n°27-2018 : Les fidèles musulmans et leurs lieux de culte : usages, activités et architecture (1an).

Ces dernières années ont vu l'éclosion de nombreux lieux de culte musulman en France métropolitaine. En 2014, on estimait leur nombre à 2500, dont 300 en Outre-mer, contre environ 1300 en 2000. La grande majorité de ces lieux de culte sont de petite taille. Moins d'une centaine peuvent accueillir plus de 1000 fidèles.

Modalités d'usages des lieux de culte

Cette étude qualitative et quantitative interrogera les effets de l'augmentation du nombre de lieux de culte musulman sur les usages et pratiques des fidèles. L'équipe s'intéressera, à partir d'un travail de terrain, à leur rapport aux lieux de cultes, aux motifs de choix (critère géographique, affinités électives en fonction du pays d'origine, de la mouvance, personnalité de l'imam, critère de confort et de promiscuité etc.), aux modalités éventuelles de circulation et de changement entre ces différents lieux de culte, aux dons (*zakât*) qu'ils lui attribuent, ou encore aux projections symboliques qu'ils suscitent, depuis la petite salle de prière de quartier jusqu'aux grandes mosquées. Cette augmentation sensible du nombre de lieux de culte musulman en France ces dix dernières années a-t-elle 1) comblé la demande, 2) donné lieu à l'ouverture d'un espace de concurrence entre ces différents lieux de culte ? On pourra ainsi privilégier des espaces urbains relativement "concurrentiels" sur ce plan, sans toutefois négliger complètement des lieux de culte musulman plus isolés.

L'étude sera également l'occasion d'appréhender concrètement les relations entre les différents pôles qui structurent le fonctionnement d'un lieu de culte, qui sont tantôt l'objet d'un travail commun et intégré, tantôt l'objet de rivalités (imam-s, recteur, président et secrétaire général d'association culturelle, trésorier, enseignants etc.). L'équipe de recherche pourra explorer cette relation complexe et mettre en évidence les conditions qui président à des modèles de gouvernance stables ou au contraire celles qui conduisent à l'instabilité de certains lieux de culte.

Les activités au sein du lieu de culte

La construction de ces lieux de culte musulman en France ces dernières années ouvrent également des possibilités d'étude de la palette d'activités qui y sont proposées. Au-delà de la pratique culturelle en tant que telle, le lieu de culte est également un lieu de sociabilité où peuvent se développer des activités culturelles, d'enseignement, de débat, ou des actions caritatives. Plus récemment encore, l'on voit apparaître des « Instituts culturels » en leur sein ou à côté de ceux-ci. Ces structures sont encore mal connues et pourraient pourtant constituer des lieux stratégiques pour l'échange et l'interconnaissance. Qu'en est-il de ces instituts ? Le

lauréat veillera à dresser une typologie de ces activités qui se développent à côté des activités culturelles et liturgiques stricto-sensu.

L'architecture des mosquées de France

Enfin, un volet peu étudié de l'insertion d'une visibilité confessionnelle musulmane dans le paysage français est l'architecture des mosquées. Celle-ci pourra faire l'objet d'une étude dans le cadre de ce projet de recherche, en tant qu'elle est révélatrice de l'évolution du fait religieux musulman en France et des diverses sensibilités qui le travaillent. Soucieuse d'un lien visible à l'architecture des pays d'origine ou au contraire d'une intégration matérielle et symbolique dans le paysage urbain local, le choix de l'architecture est un marqueur de la sensibilité des promoteurs du projet. Une large palette de possibilité s'offre à l'étude entre ces deux pôles. L'équipe rencontrera toutes les personnes qui sont entrés dans le processus décisionnel de l'aspect architectural de la mosquée (architectes, responsables associatifs, religieux, représentants de municipalités, des préfectures etc.)

BIBLIOGRAPHIE

BATTEGAY Alain, « Mosquée de Lyon : la construction d'un symbole », *Hommes et Migrations*, num.1186, 1995 pp. 26-30.

CESARI Jocelyne, *Être musulman en France. Associations, militants et mosquées*, Iremam-Karthala (avec le concours du CNRS), 1994.

ROOSE Eric, *The Architectural Representation of Islam. Muslim-Commissioned Mosque Design in the Netherlands*, ISIM Dissertations-Amsterdam University Press, Amsterdam-Leiden, 2009

TELHINE Mohammed, *L'islam et les musulmans en France: une histoire des mosquées*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2008 (dir. F.Khosrokavar) <http://www.theses.fr/2008EHES0101>

TERNICIEN Xavier, *Le silence des mosquées*, Albin Michel, 2002.

➤ **Disciplines concernées**

Sociologie, anthropologie, islamologie, architecture, histoire.

➤ **Méthodologie**

En dehors de ces grandes lignes, les candidats établiront clairement leur problématique, méthodologie, les terrains précis pressentis ainsi que le nombre et la biographie académique des chercheurs et/ou étudiants identifiés pour mener à bien l'ensemble de ce projet de recherche. Le porteur de projet pourra au choix reprendre l'intitulé de l'appel à projet ou fixer librement un titre à son projet de recherche, dans la mesure où il ne s'écarte pas de la thématique indiquée dans le titre et détaillée dans l'appel à projet.

➤ **Délivrables**

Etude finale de 150 pages minimum (hors annexes), comprenant de nombreux entretiens. Un séminaire ou un colloque conclusif.

➤ **Document budgétaire**

Le porteur de projet évaluera de manière réaliste ses besoins en matière de ressources humaines et matérielles en proposant un **budget prévisionnel précis** (sachant qu'une somme plafond par projet a déjà été arrêtée par le conseil scientifique). Il pourra le cas échéant se

rapprocher du Bureau Central des Cultes (bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr) pour obtenir plus d'informations sur ce point.

➤ **Calendrier**

Date limite : **Vendredi 27 juillet 2018** (voir la fiche « **Guide des appels à projets** » pour le contenu des dossiers et modalités de soumission).